

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Agrométéorologie - Lutte contre les risques agro-climatiques

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer, au titre de l'exercice 2016 des subventions de fonctionnement pour un montant de :
 - 50 000 € au Centre d'Information Agrométéorologique et Economique (CIRAME),
 - 18 725 € à l'association Prévigrière,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention à passer avec le CIRAME, selon le modèle-type prévu à cet effet.

La dépense globale correspondante, soit 68 725 €, sera prélevée sur les crédits de paiement inscrits au budget départemental 2016, au chapitre 65, fonction 928, article 6574, dont les dotations sont suffisantes.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée